

## Rapport de la séance du conseil communal du 20 décembre 2022

**Présent:** F. Mergen, bourgmestre, A. Hansen, D. Wilmes, échevins ;  
G. Arend, T. Bindels-Braun, G. Hentges, T. Pirsch, F. Schank, C. Wagner, conseillers ;  
S. Mores, secrétaire communal

**Excusé:** /

### Séance à huis clos

**1) Nomination définitive au poste du groupe de traitement B1 sous-groupe à attributions particulières – receveuse communale**

Le conseil communal nomme définitivement Madame Nadine Konsbruck au poste du groupe de traitement B1 sous-groupe à attributions particulières – receveuse communale à partir du 1er janvier 2023.

**Décision:** 9x oui

### Séance publique

**2) Approbation du budget rectifié 2022**

Le conseil communal approuve le budget rectifié de l'exercice 2022 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	9.979.295,12	3.712.000,00
Total des dépenses	7.135.246,99	8.290.070,39
Boni propre à l'exercice	2.844.048,13	
Mali propre à l'exercice		4.578.070,39
Boni du compte 2021	1.443.981,14	
Boni général	4.288.029,27	
Mali général		4.578.070,39
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	-4.288.029,27	+4.288.029,27
Mali présumé fin 2022		290.041,12

**Décision:** 8x oui ; 1x non (Guy Arend)



### 3) Approbation du budget 2023

Le conseil communal approuve le budget de l'exercice 2023 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	10.591.496,72	6.318.271,22
Total des dépenses	8.459.136,30	7.634.573,08
Boni propre à l'exercice	2.132.360,42	
Mali propre à l'exercice		1.316.301,86
Mali présumé fin 2022		290.041,12
Boni général	2.132.360,42	
Mali général		1.606.342,98
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	-1.606.342,98	+1.606.342,98
Boni définitif	526.017,44	

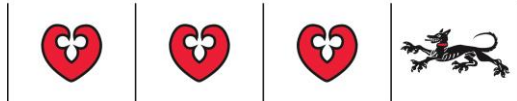
#### Dépenses extraordinaires majeures :

Construction d'une nouvelle mairie	3.700.000,00 €
Création de 2 logements sociaux et réaménagement de l'ancienne école à Oberfeulen	950.000,00 €
Acquisition de terrains	500.000,00 €
Réaménagement N15	410.000,00 €
Renaturation cours d'eau de la Wark	265.000,00 €
Réaménagement du chemin rural « unter Kochert »	200.000,00 €
Part aux investissements du SIDEN	132.370,31 €
Renaturation des ruisseaux Wark et Fé	132.000,00 €
Alimentation en eau - Frais d'études	95.000,00 €
Installation d'un garde-corps au long d'une partie de la rue de la Fail	90.000,00 €
Transformation et extension de l'ancienne école fondamentale	80.000,00 €
Logements abordables – maisons 17, rue de la Fail	70.000,00 €
Acquisition d'un bus	68.000,00 €
Apport en capital DEA	68.000,00 €
Acquisition d'une camionnette	60.000,00 €
Emprises	60.000,00 €
Logements abordables – rénovations d'appartements 17, rue de la Fail	60.000,00 €
Aménagement zone 30 – rue Eugène Reiser	50.000,00 €

**Décision:** 8x oui ; 1x non (Guy Arend)

### 4) Adoption du PAP Loumillewee à Niederfeulen

Le conseil communal adopte le Projet d'Aménagement Particulier « Loumillewee », portant sur des fonds sis à Niederfeulen, introduit par le bureau d'architectes abplus au nom et pour compte de la société IMMO E10 s.à r.l. d'Ettelbruck et renonce au paiement de l'indemnité compensatoire pour la surface



à céder gratuitement inférieure au quart, telle que prévue à l'article 34 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

**Décision:** 9x oui

**5) Approbation d'un morcellement - Montée du Knapp à Niederfeulen**

Le conseil communal marque son accord au projet de morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 630/5343 section A de Niederfeulen.

**Décision:** 8x oui ; 1x non (Guy Arend)

**6) Approbation de conventions**

**a) Convention d'adhésion au contrat Repas sur Roues : Servior**

Le conseil communal approuve la convention d'adhésion au contrat Repas sur Roues : Servior établie entre la commune de Feulen et l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » ayant son siège à Luxembourg, ce en date du 2 décembre 2022, avec effet à partir du 2 janvier 2023.

**Décision:** 9x oui

**b) Convention relative à un projet de protection de la nature : Famille Clees-Wagner**

*(M. Wagner a quitté la salle (loi communale art. 20,1°))*

Le conseil communal approuve une convention portant sur des mesures de plantations et d'entretien d'espaces verts sur la parcelle cadastrale sise dans la commune de Feulen, section A de Niederfeulen, au lieu-dit « auf der Klinkeschley », numéro cadastral 1348/1481.

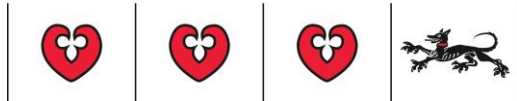
**Décision:** 8x oui

**7) Équipe Pacte Nature – nomination des membres**

Le conseil communal nomme les personnes suivantes en tant que membre de l'équipe Pacte Nature :

- Monsieur Daniel Wilmes, échevin pacte nature
- Monsieur Charel Wagner, conseiller communal
- Monsieur Kim Speidel, préposé forestier, ANF
- Monsieur Luc Brentener, service technique
- Monsieur Maurice Probst, conseiller pacte nature SICONA
- Monsieur Sam Heiter, conseiller adjoint pacte nature SICONA

**Décision:** 9x oui



**8) Fixation des nuits blanches pour l'année 2023**

Le conseil communal décide de proroger les heures d'ouverture jusqu'à trois heures du matin à l'occasion des fêtes et festivités suivantes :

**pour tous les débits de la commune**

<b>Pâques</b>	samedi, le 8 avril 2023 dimanche, le 9 avril 2023
<b>Pentecôte</b>	samedi, le 27 mai 2023 dimanche, le 28 mai 2023
<b>Fête Nationale</b>	jeudi, le 22 juin 2023 vendredi, le 23 juin 2023
<b>Kermesse Niederfeulen</b>	samedi, le 19 août 2023 dimanche, le 20 août 2023 lundi, le 21 août 2023 dimanche, le 27 août 2023
<b>Noël</b>	dimanche, le 24 décembre 2023 lundi, le 25 décembre 2023 mardi, le 26 décembre 2023
<b>St Sylvestre</b>	dimanche, le 31 décembre 2023
<b>Nouvel An</b>	lundi, le 1 <sup>er</sup> janvier 2024

**pour les débits de la localité d'Oberfeulen:**

à l'occasion de la <b>kermesse</b>	samedi, le 24 juin 2023 dimanche, le 25 juin 2023
------------------------------------	--

**Décision:** 9x oui

**9) Jetons de présence revenant aux membres des différentes commissions consultatives communales**

Le conseil communal remercie les membres des différentes commissions communales de l'excellente collaboration au cours de l'année 2021 et alloue à l'association sans but lucratif ALAN un subside extraordinaire de 4.000,00 euros en remplacement des jetons de présence revenant aux membres des différentes commissions communales pendant l'année 2021.

**Décision:** 9x oui

**10) Demande de subside - Ligue HMC**

Le conseil communal alloue un subside de 300,00 euros à l'association Ligue HMC.

**Décision:** 9x oui

**11) Questions des conseillers communaux**

Le conseil communal répond aux questions des conseillers communaux.